

Sommaire - Plan stratégique

Conférence ministérielle sur les affaires francophones

14 octobre 2005

La coopération intergouvernementale au bénéfice de la francophonie canadienne s'exerce notamment dans les domaines suivants :

COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE	OBJECTIFS
	Objectif 1 Renforcer la collaboration fédérale-provinciale-territoriale pour accroître et consolider la promotion du français.
	Objectif 2 Multiplier les occasions de sensibilisation et de promotion des services en français auprès de forums intergouvernementaux ciblés.
	Objectif 3 Développer et partager des outils stratégiques permettant d'accroître la capacité d'action des provinces et territoires en matière de services en français.
SECTEURS PRIORITAIRES	Objectif 4 Renforcer le milieu francophone.
	Objectif 5 Accroître l'accès à des services de santé de qualité en français.
	Objectif 6 Susciter le développement et la mise en œuvre de programmes de développement de la petite enfance francophone.
	Objectif 7 Appuyer le développement culturel francophone en tant qu'outil essentiel au développement et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.
	Objectif 8 Améliorer l'accès à la justice en français.
	Objectif 9 Valoriser et soutenir le développement économique dans les communautés francophones et acadiennes.